

Pour connaître les accueils de loisirs  
près de chez vous,  
consultez le site [internet.mon-enfant.fr](http://internet.mon-enfant.fr)

[mon-enfant.fr](http://mon-enfant.fr)  
et faire garder mon enfant devient plus simple

Caisse d'allocations familiales  
de la Manche

63, boulevard Amiral Gauchet  
50306 Avranches cedex

0810 25 50 10 (service 0.06€/min + prix d'un appel)

Un conseiller vous répond  
du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30.

**IMPORTANT**

Pour appeler, vous avez besoin de  
votre numéro d'allocataire  
et de votre mot de passe.



**LE SITE OFFICIEL  
DES ALLOCATIONS FAMILIALES**



Pôle direction. See communication Caf60/10 2015  
crédit photos : shutterstock



**NOUVEAU  
DISPOSITIF**

**COPALE**

Convention d'Objectifs pour la Parentalité  
et l'Accessibilité aux Loisirs Educatifs

**2016**

# COPALE

## Des tarifs pour favoriser l'inscription des enfants en accueil de loisirs

La Caisse d'allocations familiales de la Manche met en oeuvre en 2016 un nouveau dispositif et un partenariat pour faciliter l'accès aux loisirs des enfants

La Caf de la Manche accompagne les familles, les enfants et les jeunes dans leurs projets de loisirs.

Le dispositif COPALE, Convention d'Objectifs pour la Parentalité et l'Accessibilité aux Loisirs Educatifs, remplace la Carte Loisirs.

COPALE est destiné à faciliter l'accès des enfants aux accueils de loisirs, sous certaines conditions.

Vous trouverez sur ce dépliant les conditions requises pour bénéficier de ces tarifs en accueil de loisirs.

Alain Salmon,  
Président du conseil d'administration  
la Caf de la Manche

### C'est quoi ?

C'est l'application de tarifs préférentiels proposés aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs doit avoir signé une convention de partenariat COPALE avec la Caf de La Manche.

### Pour qui ?

Ces tarifs préférentiels s'adressent aux enfants âgés de 3 à 17 ans et dont les familles ont un quotient familial inférieur à un certain montant. (Cf grille tarifaire départementale)

### A quelles conditions ?

Il faut :

- être allocataire de la Caf de la Manche,
- avoir à sa charge, au sens des prestations familiales, un ou des enfants âgés de 3 à 17 ans révolus.

L'aide concerne les journées ou demi-journées en accueil de loisirs, hors séjour.

### Comment bénéficier de ces tarifs ?

Au moment de l'inscription de l'enfant, l'accueil de loisirs applique le tarif préférentiel prévu par la grille tarifaire départementale.

### La grille tarifaire départementale

Montant du quotient familial	Tarif maximum par enfant		
	Journée	Avec repas	4.00 €
QF ≤ 475 €	1/2 journée	Avec repas	3.50 €
	1/2 journée	Sans repas	1.80 €
	Journée	Avec repas	5.50 €
476 € ≤ QF ≤ 595 €	1/2 journée	Avec repas	4.30 €
	1/2 journée	Sans repas	3.00€